

## Ministère des Affaires municipales

## État financier – Rapport du vérificateur Candidat - Formulaire 4

Loi de 1996 sur les élections municipales (article 88.25)

## Instructions

Tous les candidats doivent remplir les sections A et B. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses doivent remplir les sections C et D ainsi que les annexes 1 et 2, s'il y a lieu. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures à 10 000 \$ doivent également joindre le rapport d'un vérificateur.

Tout excédent (après remboursement au candidat ou à son conjoint) doit être versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection. aaaa mm Pour la période de campagne allant du (date de dépôt de la candidature) 2022 10 Dépôt initial faisant état des finances jusqu'au 31 décembre (ou 45 jours après la date du scrutin dans le cas d'une élection partielle) Dépôt supplémentaire faisant état des finances après le 31 décembre (ou 45 jours après la date du scrutin dans le cas d'une élection partielle) Section A: Nom du candidat et titre du poste Nom du candidat ayant figuré sur le bulletin de vote Nom de famille ou nom unique Prénom(s) Francine Nom ou n° (le cas échéant) du quartier onseill scolaine Municipalité Plafond de dépenses – célébrations et autres marques de reconnaissance 100 Ne n'ai accepté aucune contribution ni engagé aucune dépense. (Remplir les sections A et B seulement) Section B : Déclaration , déclare qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles. Date de dépôt Heure de dépôt Initiales du candidat ou du mandataire Signature du secrétaire ou de la personne (aaaa/mm/jj) (si le dépôt est effectué en personne) désignée 3:19 p.m. 2023/01/16